



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL de la cinquante-cinquième assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « **Régie** ») tenue le 9 septembre 2025, à 13 h, à l'Aéroport de Mont-Joli situé au 875, route de l'Aéroport, à Mont-Joli, sous la présidence de **M. Michel LAGACÉ**, maire de Saint-Cyprien, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup, et à laquelle sont présents :

Présences :

M. Michel LAGACÉ, président
M. Bertin DENIS, vice-président
M. Bruno PARADIS, vice-président
M. Gérald BEAULIEU

M^{me} Chantale LAVOIE
M. Sylvain ROY
M. Francis SAINT-PIERRE

À distance :

M^{me} Martine BRUNEAU

Absences :

M. Serge PELLETIER

Aussi présents :

M^{me} Lisa ARSENAULT, adjointe exécutive
M^{me} Hélène FOREST, directrice financière et trésorière
M. Jean-François THÉRIAULT, directeur général et secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025
4. Affaires administratives
 - 4.1. Correspondance
 - 4.2. Politique de confidentialité
5. Affaires financières
 - 5.1. Liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2025
 - 5.2. États financiers et suivi budgétaire au 31 juillet 2025
 - 5.3. Distribution 2025 aux membres
 - 5.4. Adoption du budget 2026 de la *Régie*
 - 5.5. Mandat d'audit des états financiers 2025
6. Alliance de l'énergie de l'Est
 - 6.1. Résolution des associés et résolution des actionnaires
7. Période de questions
8. Affaires diverses

9. Date et lieu de la prochaine assemblée

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

L'assemblée est ouverte à 13 h. Le président, M. Michel LAGACÉ, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

R-2025-09

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Michel LAGACÉ, effectue la lecture de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

QUE l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-10

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025

Les membres du *Conseil* ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025 est adopté tel que présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires administratives

4.1. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance adressée aux membres du *Conseil*.

R-2025-11

4.2. Politique de confidentialité

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bertin DENIS :

QUE la *Politique de confidentialité* est adoptée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Affaires financières

R-2025-12

5.1. Liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2025

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2025 est remise aux membres du *Conseil*.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Francis SAINT-PIERRE :

QUE la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2025 au montant de soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six virgule trois dollars (69 386,03 \$) est approuvée telle que présentée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.2. États financiers et suivi budgétaire au 31 juillet 2025

Les états financiers et le suivi budgétaire au 31 juillet 2025 sont présentés aux membres du *Conseil*.

Aucune proposition n'est formulée.

Le *Conseil* prend acte des informations présentées, sur la proposition de M. Bruno PARADIS.

R-2025-13

5.3. Distribution 2025 aux membres

ATTENDU QU'en date du 9 septembre 2025, une distribution pour l'année 2025 de six millions sept cent mille dollars (6 700 000 \$), soit six cent soixante-dix mille dollars (670 000 \$) pour chacun des membres incluant le versement au fond régional de développement éolien, est possible;

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Sylvain ROY :

QU'une distribution aux membres pour un montant de six millions sept cent mille dollars (6 700 000 \$), répartie entre chaque membre tel que prévu à l'entente intermunicipale modifiée et mise à jour relative à la constitution de la *Régie*, est approuvée telle que présentée dans le tableau déposé;

QUE la distribution sera effectuée en un versement qui sera remis aux membres en septembre 2025.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-14

5.4. Adoption du budget 2026 de la Régie

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Francis SAINT-PIERRE :

QUE le budget 2026 de la *Régie* soit transmis pour adoption, tel que présenté, aux MRC de Kamouraska, de La Matanie, de La Matapédia, de La Mitis, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques ainsi qu'à la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-15

5.5. Mandat d'audit des états financiers 2025

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

QUE Raymond Chabot Grant Thornton, société de comptables professionnels agréés, soit mandatée à titre d'auditeur pour les états financiers 2025 de la *Régie* pour un montant de vingt-deux mille neuf cents dollars (22 900 \$) plus cinq pour cent (5 %) de

frais de gestion (plus taxes) et pour réaliser une mission de compilation pour les états financiers 2025 de la Société Roncevaux BSL inc. pour un montant de quatre mille quatre cent cinquante dollars (4 450 \$) plus cinq pour cent (5 %) de frais de gestion (plus taxes).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Alliance de l'énergie de l'Est

R-2025-16

6.1. Résolution des associés et résolution des actionnaires

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU :

QUE la signature par le président de la *Régie*, pour et au nom de la *Régie*, de la résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. dont un projet a été dûment soumis aux membres du *Conseil* (la « **Résolution des actionnaires** ») est autorisée et approuvée;

QUE la signature par le président de la *Régie*, pour et au nom de la *Régie*, de la résolution des associés de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. dont un projet a été dûment soumis aux membres du *Conseil* (la « **Résolution des associés** ») est autorisée et approuvée;

QUE la signature par le président de la *Régie*, pour et au nom de la *Régie*, des documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* et à la *Résolution des associés*, ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* et à la *Résolution des associés* sont autorisées et approuvées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Période de questions

Aucun public n'assiste à la rencontre. Par conséquent, aucune question n'est posée.

8. Affaires diverses

Aucune proposition n'est formulée.

9. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière publique du *Conseil* est prévue le 9 décembre 2025, à la MRC de La Mitis, sous réserve de tout autre avis de convocation dûment transmis aux membres du *Conseil*.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE.

[Certification à la page suivante]

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,



M. Michel LAGACÉ

Date : Le 9 décembre 2025

le directeur général et secrétaire,



M. Jean-François THÉRIAULT

Date : Le 9 décembre 2025

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration : Le 9 décembre 2025